

Politique de  
reconnaissance

Évènements familiaux



*Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix*  
*Février 2012*

### Objectif de la politique

La présente politique est adoptée aux fins de :

- Garantir la présence de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix lors du décès de l'une ou l'autre des catégories de ressources décrite aux champs d'application de la présente politique
- Assurer une représentation humaine et matérielle en conséquence
- Souligner les évènements heureux : naissance, adoption et mariage
- Démontrer sa reconnaissance lors d'une hospitalisation ou d'une absence prolongée pour maladie

### Champs d'application

La présente politique concerne les personnes suivantes :

- A) Le conseil municipal incluant leur parenté immédiate : (conjoint, père et mère, beau-père et belle-mère, frère et sœur, enfant et petit enfant)
- B) Les employés cadres et les employés syndiqués de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix incluant leur parenté immédiate : (conjoint, père et mère, beau-père et belle-mère, frère et sœur, enfant et petit-enfant)
- C) Les présidents et membres des organismes découlant de la municipalité
- D) Les ex-membres du conseil municipal et leur conjoint

### Modalités d'information

C'est l'adjointe à la direction générale de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix qui assure la coordination des différents gestes humanitaires conséquents. Parmi ces gestes, on retrouve :

- Les offrandes de messes
- Les tributs floraux
- La représentation au salon funéraire
- L'information de la M.R.C. et des municipalités
- Les messages de sympathie et de félicitations
- Les dons monétaires et les cadeaux souvenirs
- L'établissement du réseau téléphonique (s'il y a lieu)

Dès la connaissance d'un décès couvert par la présente politique, la responsable verra à informer prioritairement :

- A) Le conseil municipal
- B) Les directeurs de services qui devront faire suivre l'information par écrit ou par réseau téléphonique si le décès a lieu sur fin de semaine

Il incombe à la responsable de la politique de décider du type de participation de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, que ce soit par offrandes de messe, tributs floraux, dons aux organismes, assistance aux funérailles, visites au salon, etc. Dans chaque cas, la responsable devra tenir compte du degré de liaison avec la ville, c'est-à-dire sa responsabilité dans l'organisation, son ancienneté, ses services rendus, etc.

La responsable de la politique s'assure d'une représentation officielle de la ville aux funérailles. Cette représentation devra toujours être la plus élevée possible des niveaux du conseil municipal et de la direction générale.

Dès la connaissance d'un évènement heureux, d'une hospitalisation ou d'un congé maladie couvert par la présente politique, la responsable verra à l'application de la présente politique.

### *Cas exceptionnel*

Dans tous les cas exceptionnels non prévus dans cette politique, il appartient à la responsable de la politique de décider de l'application. Toutefois, elle devra préalablement avoir consulté la direction générale.

### Gestes humanitaires en cas de décès

Personnes concernées	Représentation du conseil et des employés cadres	Représentation des employés syndiqués	Messes (Nombre)	Fleurs ou dons monétaires
<b>A) Conseil municipal</b>				
+ Maire	X	X	1	X
+ Conseiller	X	X	1	X
+ Conjoint, père et mère, enfant et petit-enfant	X	X	1	X
+ Beau-père et belle-mère, frère et soeur	X			X
<b>B) Employés</b>				
+ Employé cadre	X	X	1	X
+ Employé syndiqué	X	X	1	X
+ Conjoint, père et mère, enfant et petit enfant	X	X	1	X
+ Beau-père et belle-mère, frère et soeur	X			X
<b>C) Présidents d'organismes</b>				
+ Présidents et officiers	X			X
<b>D) Ex-membres du conseil municipal</b>				
+ Ex-maire	X			X
+ Ex-conseiller	X			X
+ Conjoint	X			X

Le montant affecté pour chacun des cas devra être de 100 \$ à l'exception de la parenté immédiate comprenant le beau-père et la belle-mère, le frère et la sœur dont le montant affecté sera de 50 \$.

La responsable de la politique possède toute discrétion quant au geste humanitaire à être posé.

*Marque de reconnaissance en cas d'évènements heureux ou de maladie*

Personnes concernées	Évènement	Marque de reconnaissance
Membres du conseil municipal et employés	Mariage, naissance ou adoption	Un message de félicitations ainsi qu'un cadeau, d'une valeur d'environ 50 \$ est offert pour souligner cet évènement heureux
	Hospitalisation et maladie	Un message de prompt rétablissement est adressé ainsi qu'un cadeau d'une valeur d'environ 50 \$ est offert